

Osons parler de maltraitance, l'accueil de l'enfance aussi concerné

Prise de position de Pro Enfance, 15 septembre 2026

Cette prise de position est une première ébauche. Elle consiste à visibiliser auprès du plus grand nombre la question de la maltraitance en relation à l'accueil de l'enfance, à ouvrir le dialogue au sein même des structures d'accueil de la petite enfance, du parascolaire et de l'accueil familial de jour, entre professionnel·les de l'enfance et entre organismes concernés par la politique de l'enfance. Elle inclut observations, pistes d'action et références pour nourrir la réflexion et le geste.

Les enfants ont droit à une protection

L'article 11 de la Confédération précise que les enfants ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement. L'accueil de l'enfance y joue un rôle stratégique prépondérant. Par conséquent, **le champ de l'accueil de l'enfance se doit d'être attentif à la question de la maltraitance en mettant en lumière les spécificités qui lui sont propres**. Il convient aussi d'apporter des réponses au débat public de ces dernières années – alimenté par de récents scandales, ainsi que plus largement aux familles et au secteur de l'accueil de l'enfance lui-même. L'exigence d'une formation professionnelle exigeante, articulant savoirs théoriques et expériences pratiques, constitue certainement une clé centrale du succès.

La maltraitance de l'enfance désigne les violences et la négligence envers toute personne de moins de 18 ans. Elle s'entend de toutes les formes de mauvais traitement physique et/ou affectifs, d'abus sexuels, de négligence ou de traitement négligent, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité, dans le contexte d'une relation de responsabilité de confiance ou de pouvoir » (OMS 2022). Elle peut être clairement perceptible, jusqu'à engendrer une dénonciation pénale, ou être plus insidieuse, sournoise jusqu'à être invisible et devenir latente.

Une responsabilité professionnelle et sociétale

Aborder la question de la maltraitance invite à refuser toute méfiance généralisée envers l'ensemble des structures d'accueil et à éviter de céder à une obsession sécuritaire. Jusqu'ici, le champ de l'accueil de l'enfance n'a pas ignoré la thématique de la maltraitance que ce soit pour soutenir la formation initiale des professionnel·les de l'enfance, les interactions pédagogiques quotidiennes avec les enfants ou le rôle préventif joué par les prestataires. De plus, la thématique est nourrie par des offres de formation continue, basée sur les connaissances issues de disciplines comme les neurosciences, les sciences de l'éducation ou la sociologie, et régulièrement documentée dans la « Revue petite enfance ». Les professionnel·les de l'enfance agissent non seulement avec déontologie mais aussi avec compétences. Il semblerait néanmoins que le personnel n'ose pas toujours évoquer le sujet de la maltraitance par manque de temps ou d'espaces de réflexion, ou par crainte des conséquences dans un contexte de judiciarisation. Ainsi, les savoir-être et les savoir-faire ne se suffisent pas à eux-mêmes.

La volonté de renforcer la protection des enfants est indubitablement légitime. Cela implique d'agir sur les comportements répressibles à l'échelle de l'individu sans les minimiser, tout en portant un regard indispensable sur les aspects institutionnels, les attentes sociétales et les politiques publiques. Par ricochet, tant les actes individuels que le contexte structurel ont des répercussions sur le développement et le bien-être des enfants. Il convient donc d'appréhender la thématique de la maltraitance globalement, à large échelle, afin de soutenir une culture de bientraitance et de déployer partout en Suisse une politique publique de l'accueil de l'enfance cohérente et inclusive.

A titre d'exemple, la part des personnes qui déclarent ressentir du stress au travail a augmenté en dix ans : elles sont passées de 18% en 2012 à 23% en 2022, avec un taux plus fréquent de 29% dans le domaine de la santé et de l'action sociale (OFS, 2022). Un sondage suisse romande précise que 62% du personnel éducatif de l'accueil de jour des enfants se sent stressé ou plutôt stressé (SSP, 2023). Par conséquent, pour prendre soin des enfants, il y a aussi lieu d'agir sur la santé au travail.

Quel accueil de l'enfance voulons-nous ? Quelles pistes d'action ?

La qualité de l'accueil de l'enfance joue un rôle prépondérant dans la prévention de la maltraitance – sous toutes ses formes, y compris celle de l'exclusion des enfants qui auraient besoin d'accéder aux prestations. Elle s'apprécie à partir du regard porté sur les plus jeunes de notre société et les missions confiées au secteur d'activité, et se traduit dans les processus pédagogiques et interactionnels mis en place au quotidien. Elle exige des conditions-cadres et des moyens financiers en adéquation devant permettre aux structures d'accueil de répondre aux besoins de chaque enfant dans un cadre collectif, de déployer des mesures préventives ou encore d'opérer en cas de suspicion.

La formation du personnel éducatif est une base essentielle pour une éducation bientraitante. Des espaces de réflexion et de questionnement réguliers, des dispositifs clairs de signalement en cas de doute, et une mission claire de l'accueil de jour en faveur des enfants et non comme seul service de garde sont autant d'éléments institutionnels capitaux. Grâce à eux, l'accueil de l'enfance peut bien être conçu comme un lieu de bientraitance et de prévention.

Oser parler de maltraitance en référence à l'accueil de l'enfance revient notamment à :

- reconnaître le rôle des directions ou des coordinateur-trices, ainsi que le travail de qualité réalisé quotidiennement par les équipes éducatives et les accueillant-es en milieu familial de jour ;
- permettre à tous les enfants d'accéder à une offre d'accueil de qualité dans une perspective d'équité, indépendamment de la situation socio-professionnelle des familles ;
- bénéficier d'un cadre législatif et organisationnel cohérent, incluant des financements suffisants, pérennes et prévisibles ; introduire un article dans la Constitution fédérale ancrant l'accueil de l'enfance ;
- garantir des conditions-cadres permettant de mener le travail quotidien avec les enfants et les familles : taux d'encadrement des enfants, exigences de formation, temps de présence hors enfants, opportunités de formation continue, concepts pédagogiques ;
- soutenir la qualité des expériences proposées aux enfants par des interactions pédagogiques en adéquation avec les concepts, les responsabilités et le bien-être des professionnels ;
- sensibiliser les étudiant-e-s, les professionnel-le-s de l'enfance et les organes décisionnels aux enjeux de la maltraitance ; être attentif à la négligence institutionnelle et professionnelle qui engendre des conséquences sur le développement et le bien-être de l'enfant ;

- ouvrir des espaces d'échanges au sein des institutions ainsi que pour les acteurs de l'enfance, et des opportunités de rencontres pluridisciplinaires ; mobiliser la documentation et les pratiques existantes ; oser innover ;
- créer un observatoire national de l'enfance ; mener une étude portant sur la représentation des professionnel·les et les pratiques relatives à la maltraitance de l'enfance ;
- exiger un casier judiciaire spécial à l'engagement ; souscrire à un protocole de suspicion dans le projet institutionnel ; mettre en place une liste noire nationale du personnel des structures d'accueil, l'élargir en cas d'abus à toute personne travaillant professionnellement ou bénévolement auprès des enfants.

Pour aller plus loin

Documentation

- [Enquête suisse sur la santé : condition de travail et état de santé entre 2012 et 2022 \(OFS\)](#)
- [L'accueil de l'enfance comme pilier d'une politique publique de l'enfance en Suisse – Pour un système cohérent de l'accueil des enfants de 0 à 12 ans » \(texte fondateur, Pro Enfance, 2018\)](#)
- La qualité de l'accueil du jeune enfant est-elle une affaire de culture ? (P. Luciani, Revue [petite] enfance, N° 150)
- [Maltraitance, état des lieux \(article électronique, CREDE\)](#)
- [Pour un service public de l'enfance – Lignes directrices du Syndicat des services publics pour un accueil de jour de qualité \(SSP, 2023\)](#)
- [Pourquoi est-il si difficile de parler de la maltraitance au sein des structures d'accueil de l'enfance ? \(N. Dalla Palma, 2026\)](#)
- Revue [petite] enfance, Le Prix de l'hypersécurité (N° 149, 2026)
- [Soutenir le développement du petit enfant : le rôle des professionnel·le·s \(16 min, SantéPsy, 2021\)](#) : témoignage de deux intervenantes de la cellule socioéducative du Service de la petite enfance de Lausanne

Exemples de pratiques

- [Directive « Enfants en danger et structures d'accueil de la petite enfance \(Etat de Genève, 2019\)](#)
- [Exemple de protocole en cas de suspicion à adapter en fonction des contextes \(PEP, 2026\)](#) : inclut aussi un exemple de carnet de bord.
- [Négligence professionnelle en structure d'accueil » \(fascicule, ESEDE-Lausanne, 2025\)](#)
- [Pastouch](#) : l'association valaisanne s'engage contre toutes les formes de violence impliquant les enfants et les adolescent·e·s ; elle intervient gratuitement dans les structures d'accueil sur tout le territoire romand, propose des outils destinés aux enfants dès 4 ans ou en soutien à la parentalité.
- [Préservons la santé des professionnel·le·s de l'enfance \(programme, Ville de Lausanne, 2021\)](#)
- [Standard grison](#) : instrument destiné à la prévention et au traitement professionnel des transgressions de limites dans un contexte organisé.